



Séance du 12 octobre 2021
(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2021, à 19H05, sous la présidence de Madame Isabelle PASSUELLO, Maire. Date de la convocation : 5 octobre 2021

Nom Prénom	Présent	Absent	Pouvoir
Mme PASSUELLO Isabelle	X		
Mme BOISSIN Catherine	X		
M. TROUILLOUD Jean Pierre		X (excusé)	Procuration Mme VINCENT Emilie
Mme VINCENT Emilie	X		
M. GRES Nicolas	X		
Mme VAN DER VOSSSEN Anneke		X (excusée)	Procuration Mme CROCHET-CARMES Carine
M. LEVRARD Luc	X		
Mme BERTRAND Marie Laure	X		
M. CLOSIER Joël	X		
Mme SMITH Leila	X		
M. PEREZ Guillaume	X		
Mme CROCHET-CARMES Carine		X	
M. VOUTAZ Christophe		X	
Mme SCHWALLER Jocelyne		X (excusée)	Procuration Joël CLOSIER
M. BECK Bernd	X		
M. REBEIX Pierre	X		
Mme VAN ETTINGER Amélie		X (excusée)	Procuration Pierre REBEIX
M. BRUN Pascal	X		
Mme VUILLERMOZ Aurélie	X		

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

- Friterie ambulante « Jojo la frite » - avenant n° 2 à la convention
- Décision modificative n° 3
- Acceptation don – Salon du livre
- Remboursement frais kilométriques des auteurs – Salon du livre
- Règlement participants 2021 – Salon du livre

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Luc LEVRARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
2. **Le compte rendu de la séance du 06 juillet 2021 et du 14 septembre 2021 sont adoptés à l'unanimité**

DÉLIBÉRATIONS :

1 – Friterie ambulante « Jojo la Frite » - Avenant n° 2 à la convention

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Par délibération n° 7 du 2 février 2021 et amendée le 8 juin 2021, le Conseil Municipal avait donné son aval pour l'occupation du parking du complexe sportif pour la Friterie ambulante « Jojo la frite » les jours suivants :

- Mardi et vendredi de 11h30 à 14h00
- Mardi et vendredi de 18h00 à 21h30 en hiver
- Mardi et vendredi de 18h00 à 22h30 en été

Suite à la demande des gérants de ce commerce ambulante en date du 23 septembre 2021 de venir deux jours de plus sur la commune, il est proposé d'amender une nouvelle fois la convention d'occupation du parking du complexe sportif en faveur de Jojo la frite en incluant le jeudi et samedi midi et soir comme suit :

- Jeudi et Samedi de 11h30 à 14h00
- Jeudi et Samedi de 18h00 à 21h30 en hiver
- Jeudi et Samedi de 18h00 à 22h30 en été

Le tarif d'électricité est fixé à 80 euros mensuels. Il pourra faire l'objet d'un ajustement après un contrôle de la consommation électrique réelle.

Mme SMITH demande s'il y a des retours de Jojo la Frite sur son activité

Mme le Maire indique que cela se passe bien.

Mme PASSUELLO demande à ce qu'on vérifie la demande pour le jeudi.

Si la demande est de venir 2 jours de plus c'est ok.

M. GRES demande si Jojo la Frite paie un droit de place.

Mme le Maire répond que la friterie paie un linéaire.

Mme VUILLERMOZ demande si quelqu'un pointe leur présence.

Mme le Maire répond que non il n'y a pas de contrôle. Il y a facturation quoiqu'il en soit.

Mme le Maire propose de passer ce genre de demande par la voie de la délégation générale qui sera Prochainement présentée au conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention d'occupation du parking du complexe sportif pour la friterie ambulante Jojo la Frite.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention amendée

2 – Décision modificative n° 3

Madame BOISSIN **EXPOSE** au conseil municipal, et suivant indication de la Trésorerie de Gex :

- 1) La nécessité de procéder à des ajustements budgétaires visant à :

Section d'investissement :

Abonder le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Chapitre	Article	Montants des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
020 – Dépenses imprévues		60 565.31 euros	-11 571.16 euros	48 994.15 euros
204 – Subventions d'équipement versées		0 euro	+11 571.16 euros	11 571.16 euros

Cet ajustement budgétaire a été rendu nécessaire suite à la réception d'un titre de paiement du SIEA concernant le solde de travaux d'électrification rurale et de génie civil Télécom sur un programme 2017.

M. REBEIX souligne que si la commune reçoit ce genre de factures de 2017 cela veut dire qu'il y en aura d'autres. Il faudrait demander le décompte au SIEA. Quand le budget est monté ce serait bien de le prévoir.

M. PEREZ demande si les travaux ont bien été réalisés.

Mme BOISSIN répond que oui.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°3 permettant d'abonder le chapitre 204-Subventions d'équipement versées.

3– Acceptation don - Salon du livre

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Dans le cadre de la tenue de l'édition 2021 du Salon du livre les 13 et 14 novembre prochains, un don de 1500 euros en chèque de part de la famille PICTET, résidente de la commune, a été réceptionné en Mairie le 24 septembre 2021.

Selon les volontés du donateur, ce don sera destiné aux dépenses afférentes à l'organisation du Salon du livre.

Conformément à l'article L 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a accepté ce don à titre conservatoire dans l'attente de la décision du Conseil Municipal. En effet l'article L 2242-4 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune.

M. BRUN demande le budget du Salon.

M. CLOSIER dit qu'une ligne budgétaire de 4000 euros avait été actée par le conseil à ce sujet et qu'au jour d'aujourd'hui plus de 3000 euros ont été récoltés par l'équipe organisatrice du Salon.

Mme SMITH demande s'il y a déjà le programme.

Mme BERTRAND répond que le programme est en phase de finalisation et qu'il sera bientôt communiqué.

Le conseil remercie la famille PICTET pour son don.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'accepter le don de 1500 euros de la famille Pictet sous condition que cette somme d'argent soit utilisée dans le cadre de l'organisation du Salon du livre

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte nécessaire

4– Remboursement frais kilométriques des auteurs – Salon du livre

M. CLOSIER **INFORME** le Conseil Municipal que,

Par délibération n° 94 du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal avait donné son aval pour rembourser les frais engagés par les intervenants pour leur participation au Salon du livre.

Afin de compléter cette délibération et de se donner une règle en la matière, il est proposé au conseil municipal – et en concertation avec la Direction des Finances Publiques – d'appliquer les taux de remboursement des frais kilométriques suivants :

Indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Ces barèmes sont les mêmes que ceux appliqués dans la Fonction Publique Territoriale.

Par ailleurs, aucun barème n'existant concernant la prise en charge des billets de train il est proposé de rembourser au réel sur présentation des billets de train (un seul auteur serait concerné).

M. REBEIX indique que tous les salons du livre organisés par la commune antérieurement n'ont rien coûté à la commune. CE salon s'autofinçait. En calculant à main levée, le remboursement de 18 auteurs à reviendrait à plus de 1000 euros à prévoir dans le budget du Salon.

Mme BERTRAND dit que l'auteur qui vient le plus loin vient de Lyon.

Mme le Maire dit que le remboursement est optionnel. Si ce n'est pas demandé, cela ne sera pas remboursé. La question est de savoir si on veut faire de l'animation dans la commune. Les dons ne sont pas aussi importants qu'avant la crise sanitaire. Il faut donc en tirer les conséquences.

Mme BOISSIN indique que la délibération de 2019 pour le remboursement des frais était destinée à Monsieur POULIDOR. Et les deux autres auteurs défrayés par le biais de cette délibération faisaient des animations en contrepartie. Les autres auteurs n'ont jamais été défrayés. Il faut souligner que le Salon du livre est gratuit, les repas sont gratuits et les auteurs vendent leurs livres. Dans les salons l'organisateur peut tout à fait demander un pourcentage de la vente des livres. Ceux qui sont envoyés par les maisons d'édition peuvent voir leur frais de déplacement pris en charge par ces maisons d'édition.

Mme le Maire précise la délibération telle que proposée permet de délimiter le remboursement des frais. C'est la DGFIP qui a proposé le tableau de remboursement.

Mme BERTRAND indique qu'à Cessy le remboursement des frais pour les auteurs qui sont venus à leur Salon du livre, portait à la fois sur frais kilométriques et sur les frais d'hôtel.

M. BECK dit qu'il est gêné que la commune favorise une profession et pas une autre.

Mme le Maire indique qu'un auteur gagne 1 euro par livre vendu. La commune essaie de faire une animation sur la commune c'est ça l'objectif.

Mme SMITH dit que ce genre d'animation est importante et cela rassemble les gens de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (abstention M. BECK)

ADOpte le barème de remboursement des frais kilométriques pour les participants au Salon du livre édition 2021 (qui le demanderaient)

5- Règlement participants 2021 - Salon du Livre

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

L'édition 2021 du Salon du livre aura lieu les 13 et 14 novembre 2021 à la salle de la Chenaille. Cet événement réunira plusieurs écrivains et proposera un certain nombre d'animations aux visiteurs. Ce Salon se donne pour objectif de promouvoir la lecture, l'écriture et les métiers du livre. Dans un contexte de crise sanitaire, le thème du « Voyage » a été choisi par les organisateurs du Salon afin que chacun puisse trouver, dans la lecture et l'écriture, un moyen de voyager et de s'évader autrement.

Les participants au Salon du livre, au nombre de 18 cette année, doivent souscrire à un règlement établi à chaque nouvelle édition. Pour 2021 le règlement des participants au Salon du livre sont soumis à

l'obligation d'avoir un Pass sanitaire sous réserve de l'évolution des normes sanitaires au moment de la tenue du Salon. Par ailleurs comme évoqué lors de la précédente délibération, le remboursement des frais kilométriques selon un barème bien défini est proposé en faveur des auteurs.

Mme le Maire propose qu'on enlève le barème du règlement des participants

M. BRUN trouve que cela ne semble pas très équitable comme traitement pour les auteurs.

Mme BOISSIN indique que si on rentre dans un système de défraiement on ne pourra pas revenir en arrière lors des prochaines éditions.

M. PEREZ dit que le tableau des défraiements n'est pas dans le bon chapitre du règlement. Il faudrait modifier cela.

Mme le Maire demande si on ne peut pas demander aux auteurs lors de l'inscription s'ils veulent être remboursés ou non.

M. GRES demande si le contrôle du pass sanitaire inclut le test PCR.

M. CLOSIER répond que le contrôle du pass sanitaire inclut vaccination et test PCR.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le règlement pour les participants du Salon du livre édition 2021 (avec nouveau chapitre sur remboursement des frais kilométriques)

Questions diverses :

Repas avec le personnel : Mme le Maire indique que l'idée est de faire un moment convivial avec élus, agents, membres du CCAS et l'équipe de la bibliothèque. Le repas se tiendra soit le 18 novembre soit le 2 décembre 2021. Cela se passera à la Chenaille. L'apéritif se déroulerait dans la salle Aleph puis le repas dans la salle du Châtelard.

Vœux : la date est fixée au 6 janvier 2022 à 19H.

Accueil des nouveaux habitants : la date est fixée au 17 mars 2022. Les nouveaux habitants des deux dernières années seront invités.

Ces événements seront annoncés dans le bulletin communal de fin d'année.

M. CLOSIER indique que le bulletin est en préparation et les élus ont jusqu'au 10 novembre pour donner leurs suggestions.

Mme BERTRAND dit que 3 personnes se sentent isolées sur la commune. Peut-on organiser des courses avec le mini bus ?

Mme le Maire répond qu'il faudra assurer le véhicule pour cela.

Mme VINCENT indique qu'il y a un travail mené sur un questionnaire pour recenser les besoins en ce sens.

Mme BOISSIN a vu qu'il existe le service « proxim » pour des rendez-vous médicaux sur le Pays de Gex.

Mme le Maire dit qu'il faut bien recenser les besoins pour cibler l'offre. A Gex les bus luge n'ont pas beaucoup de fréquentation.

M. BRUN dit que la section « aînés » n'a pas beaucoup d'aide de la part du CCAS pour relayer ses activités.

Mme VINCENT indique que cela fait 3 semaines qu'elle attend des nouvelles. Lors de la dernière réunion du CCAS le sujet a longuement été débattu.

M. BRUN indique qu'il y a eu des loupés au niveau de la communication et du bulletin municipal.

Mme le Maire dit que la personne concernée est venue en Mairie mais n'a pas demandé une distribution de ce qu'elle souhaitait voir distribuer.

M. CLOSIER dit que la communication est problématique dans les deux sens. Car il n'y a pas de réponses parfois de la part des associations sollicitées.

M. BRUN dit qu'il y a environ 80 membres dans le club des aînés. Et que c'est quand même conséquent.

Mme le Maire dit que c'est le club balade qui a du succès.

M. REBEIX dit que manger des gâteaux le mardi après-midi ne l'intéresse pas. Une certaine tranche d'âge n'est pas intéressée par ce genre d'activités.

Mme SMITH dit que les balades à 8h du matin ça n'intéresse pas non plus tout le monde.

M. PEREZ indique qu'il s'agit d'un sujet relatif à l'organisation interne de cette association et ne voit pas bien le lien avec la Mairie.

M. CLOSIER dit que la commission communication est ouverte à recevoir des messages.

M. CLOSIER présente la photo d'une œuvre de Luc LEVRARD qui représente une vache réalisée avec l'assemblage de bouts de fer. L'idée serait de la mettre au-dessus de la fontaine de Chenaz. Cette structure peut accueillir un massif. L'œuvre s'appelle Marguerite. Il a fallu 3 soudeurs pour réaliser cela. Il s'agit de pièces de récupération.

Le conseil donne son aval pour que cette œuvre soit exposée sur la commune.

Mme BOISSIN demande s'il serait possible de faire un appel à la population pour voir si des personnes veulent égayer la commune à différents endroits.

Mme BOISSIN indique avoir contacté le verger Tiocan pour qu'il donne des arbres fruitiers à la commune. Les fruits seraient à disposition des habitants de la commune. Mme BOISSIN propose que ces arbres soient plantés sur la parcelle communale située route de Méribel et près de la fontaine des Saugis.

Mme SMITH a quelques œuvres de Michel LECOCQ.

Mme BERTRAND avait proposé de faire un grand calendrier de l'Avent. Ce sera pour l'année prochaine. L'idée était que 24 maisons soient décorées sur la commune.

M. GRES demande si on a une réponse sur la remise aux normes du Jeu Pictet.

Mme le Maire dit que cela sera budgété pour 2022. Il faut que le DST fasse une évaluation précise du coût.

M. BRUN demande où cela en est concernant les travaux de mise aux normes de la salle.

Mme le Maire dit que l'alarme a été révisée.

M. BRUN demande s'il y a eu une évaluation des terrains et de la salle.

Mme le Maire dit que oui. L'ensemble des terrains est évalué à 250 000 euros. Il n'y a pas encore d'estimation de la salle. Une réunion a eu lieu avec la Sous-Préfète la semaine dernière. Un courrier a été envoyé à la Préfète pour demander la cession à titre gracieux.

M. REBEIX demande ce qu'il en sera pour l'utilisation de la salle pour les associations au 1^{er} janvier.

Mme le Maire indique que ce point a été abordé avec la Sous-Préfète. Il ne devrait pas y avoir de blocage.

M. PEREZ dit avoir indiqué lors du dernier conseil que les panneaux de signalisation étaient noyés sous la végétation. Rien n'a été fait depuis. C'est étonnant.

Mme VUILLERMOZ demande si cela ne pose pas un problème de responsabilité de la commune.

Mme le Maire dit que la commune est responsable de tout.

M. REBEIX dit qu'il y a beaucoup de trous sur la chaussée qu'il faut faire boucher. Idem pour les haies qu'il faut tailler.

C'est comme le poteau au rond de point Mathieu : il doit être changé.

Mme le Maire dit que la déclaration a été faite mais que le SIEA n'est toujours pas venu.

M. REBEIX dit que l'éclairage public a été délégué au SIEA et qu'il faut que les lampadaires soient changés. C'est dommage que les haies ne soient pas taillées et que les trous sur chaussée ne soient pas bouchés.

Mme SMITH dit que les trous permettent de ralentir la vitesse de circulation.

M. REBEIX dit que cela fait partie du rôle principal d'une collectivité d'entretenir les routes.

M. BECK demande pourquoi c'était mieux entretenu avant. Est-ce une question d'argent ?

M. REBEIX dit qu'avant il avait un budget pour boucher les trous.

Mme le Maire dit qu'un agent des services techniques actuellement en longue maladie n'a pas été remplacé et que les normes sanitaires ont été contraignantes pour les services techniques dans le cadre de la crise sanitaire.

M. PEREZ demande qu'une solution soit proposée à ce sujet. Que la question soit posée au niveau des débats budgétaires.

Mme le Maire dit qu'une restructuration des services techniques est actuellement en cours. Il y a des difficultés de recrutement dans les services techniques propres au Pays de Gex.

M. REBEIX dit que la commune d'Echenevex est mal entretenue. Que dans une commune de la taille d'Echenevex on ne fait pas la même chose que dans une grande commune.

Mme BERTRAND dit que l'école est mieux entretenue qu'avant.

Mme le Maire indique qu'il y a des problèmes antérieurs qu'il faut rattraper. Et que les services doivent mener ce rattrapage.

Mme SMITH dit que ce serait judicieux d'indiquer ce qui a été fait par les services cette année car des choses ont bien été faites.

Mme VINCENT donne l'exemple de tout ce qui a été fait à l'école pendant l'été.

M. REBEIX dit que le constat actuel souligne tout le bon travail qui a été fait par l'agent des services techniques en arrêt pendant des années. Cette année le déneigement a été mal fait dans la partie haute de la commune. Il y a un adjoint aux travaux c'est son boulot d'organiser et de suivre tout cela.

Mme le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'agent en capacité de conduire le gros tracteur.

M. REBEIX indique que le bas de la commune a été déneigé par un agent des services techniques avec le gros tracteur. Sur le haut le petit tracteur est passé. Ce qui est un non-sens.

M. BRUN demande si la réorganisation des services techniques est censée remettre d'aplomb tous ces problèmes.

Mme le Maire dit qu'il s'agit de faire une sorte d'audit, de voir les compétences de chaque agent, de redéfinir les fiches de poste, d'organiser des formations métier.

Mme VINCENT souligne qu'un agent a de bonnes compétences en menuiserie et que cet agent a réalisé de belles choses notamment un beau placard extérieur à l'école qui se fond dans le décor du bâtiment existant.

Mme le Maire dit qu'il faut aussi le temps d'étudier tout cela. Il y a peut-être des travaux qu'il faut externaliser.

M. REBEIX dit que chaque année est différente que c'est compliqué de programmer le travail.

Mme le Maire dit que déjà une réorganisation des tâches a été faite. Les agents des services techniques qui venaient en appui au service cantine ont été réaffectés à la gestion des bâtiments et au service en extérieur.

M. REBEIX dit qu'à l'époque il y avait un agent qui ne faisait que de l'élagage.

M. PEREZ demande si le poste de l'agent d'urbanisme serait remplacé.

Mme le Maire acquiesce.

M. PEREZ dit qu'il y a eu une adhésion au service ADS et qu'à l'époque de cette adhésion il avait été dit que cela remplacerait l'agent d'urbanisme.

Mme le Maire dit qu'avant l'agent d'urbanisme travaillait avec le Secrétaire général de l'époque sur le sujet. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de travail résiduel en urbanisme et qu'il fallait garder quelqu'un en mairie en plus de l'ADS.

M. REBEIX dit que M. Michaël KEWLEY avait vendu ce service avec la suppression du poste.

Mme le Maire indique que la personne qui va remplacer l'actuel agent d'urbanisme fera aussi de l'accueil. Et cette personne sera également chargée des conformités sur le terrain.

Mme le Maire clôt le conseil municipal à 20h50

Bilan 30 ans de la bibliothèque par Mélanie DESSEIGNE, la responsable de la bibliothèque :

Pour les 30 ans de la bibliothèque, il y avait plusieurs animations proposées aux lecteurs et aux habitants d'Echenevex :

- Matinée pyjama animée par Josiane : séance de lecture
- Chasse au trésor + jeux de société libres
- Ateliers illustrations avec Marie-Pierre ODDOUX (qui viendra également au salon du livre)

Au total ce sont 37 enfants qui ont participé à ces animations.

La bibliothèque était ouverte au public toute la journée et ce sont 52 adultes et 53 enfants qui sont venus nous rendre visite sur toute la journée.

Remerciements à Mélanie et aux bénévoles.